Nations Unies S/PV.5204



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5204e séance

Jeudi 16 juin 2005, à 15 heures
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Djacta
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrise da Fontoura
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	Grèce	Mme Telalian
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport présent par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/373)

05-38862 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/373)

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. al-Istrabadi (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'un rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) et publié sous la cote S/2005/373.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je donne la parole à M. Türk.

M. Türk (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le quatrième rapport soumis par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/373). Il fait le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport du Secrétaire général, en date du 7 mars 2005 (S/2005/141 et Corr.1). Je concentrerai donc mon propos sur le processus politique engagé depuis la convocation de l'Assemblée nationale de transition et la formation du Gouvernement de transition ainsi que sur les conséquences qui en découleront pour les activités des Nations Unies dans les mois à venir.

Un an après l'adoption de la résolution 1546 (2004), ce rapport coïncide avec une période probablement décisive pour l'Iraq sur les plans interne, régional et international. C'est également l'heure de faire le point sur les accomplissements réalisés jusqu'ici et d'étudier soigneusement le chemin qui reste à parcourir.

En dépit des sombres prédictions sur l'évolution de la situation interne, l'Iraq est parvenu jusqu'ici, avec le concours des Nations Unies, à franchir chacun des jalons de son processus de transition politique. Fait plus important, l'Iraq a recouvré sa souveraineté et a un Gouvernement nouvellement élu qui est aujourd'hui en place après les élections couronnées de succès de janvier. Nous savons par expérience combien il est difficile pour toute société ayant une histoire comme celle de l'Iraq d'opérer une transition aussi fondamentale. Certes, il y a eu des revers inévitables en chemin et aucune solution facile ne saurait être trouvée aux problèmes actuels. C'est la raison pour laquelle il importe que le nouveau Gouvernement de transition et l'Assemblée nationale de transition préservent les acquis de première heure et relèvent avec le plus grand sérieux les défis qui l'attendent alors que l'Iraq avance vers les prochaines étapes de sa transition.

Beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Iraq, estiment que le processus de transition politique est entré dans une phase décisive du processus de réconciliation nationale. L'expérience acquise dans le monde montre que la réconciliation nationale exige une relation constructive entre la majorité au pouvoir et les minorités politiques. Les processus démocratiques triomphent lorsque la majorité permet aux minorités le plein exercice de leurs droits politiques et leur donne l'occasion de contribuer à la gouvernance et à la reconstruction de leur pays. Par ailleurs, les minorités politiques ont une responsabilité égale de contribuer au processus démocratique et d'appuyer l'effort de construction national. Ces objectifs sont difficiles à atteindre. Ils sont particulièrement difficiles à réaliser dans les pays comme l'Iraq où les allégeances ethniques et religieuses jouent un rôle essentiel dans l'orientation des choix politiques.

C'est pour cette raison que le rapport souligne que l'inclusion de toutes les parties prenantes, la participation du public et la transparence du processus politique ainsi que sa capacité à répondre aux exigences clefs de toutes les parties prenantes

politiques sont une condition sine qua non de la crédibilité et, par conséquent, du succès du processus de transition. Un processus politique crédible sera crucial pour maintenir la dynamique politique nécessaire afin d'appuyer l'Iraq dans la suite du processus de transition. Ce n'est qu'en veillant à ce que toutes les parties prenantes aient foi dans le processus que leurs préoccupations fondamentales seront prises en compte. Ceci, à l'évidence, n'est pas une entreprise nouvelle. L'ONU a toujours œuvré en faveur d'un processus politique associant toutes les parties en Iraq depuis que nous y avons établi une présence politique il y a deux ans. Il reste essentiel que tous intensifient leurs efforts afin de tendre la main aux uns et aux autres et de développer des relations de confiance par le dialogue et la recherche du consensus.

Le nouveau Gouvernement et la nouvelle Assemblée sont chargés par le peuple iraquien de continuer à impliquer tous les citoyens et les groupes politiques, en particulier ceux qui continuent de se sentir délaissés. À cet égard, nous sommes heureux que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi, et son équipe du Bureau d'appui au processus d'élaboration de la Constitution de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) aient été en mesure d'aider à la conclusion aujourd'hui de l'accord de principe entre le Comité de rédaction de la Constitution de l'Assemblée nationale de transition et les représentants de la communauté arabe sunnite en vue d'augmenter les effectifs l'élargissement du Comité de rédaction de 15 nouveaux membres et de 10 experts. Nous espérons que ce pas en avant permettra à présent aux Iraquiens de faire des progrès dans la rédaction en temps voulu de leur nouvelle constitution.

La souplesse et la capacité de compromis seront nécessaires de la part de tous, ce qui n'est évidemment pas une mince affaire en Iraq. Le processus duquel la constitution devra naître est donc tout aussi important que sa teneur et son achèvement dans les délais. S'il est bien géré, il pourra produire un cadre constitutionnel largement acceptable pour une paix et une stabilité durables. Sur la demande du Gouvernement iraquien, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi, et la MANUI continueront à travailler étroitement avec les représentants iraquiens afin d'aider au dialogue et à la recherche d'un consensus entre les parties iraquiennes et à la promotion d'un processus constitutionnel inclusif du point de vue de la procédure et du fond, participatif et transparent. En outre, la MANUI coordonne de plus en plus l'aide internationale apportée au processus constitutionnel.

En même temps, nous mettons en place les capacités nécessaires permettant à la MANUI de poursuivre son appui à la Commission électorale indépendante iraquienne et à d'autres autorités compétentes en ce qui concerne la planification, la formation et les besoins opérationnels indispensables à la tenue prochaine du référendum et des élections. Un nouveau Chef des observateurs électoraux a été nommé pour prendre la tête de l'équipe électorale de la MANUI. Nous sommes conscients que la nouvelle constitution, de par son calendrier et sur son fond, pourrait avoir un impact profond sur les préparatifs électoraux, en particulier parce que elle pourrait avoir trait à une nouvelle législation électorale. Comme cela fut le cas pour les élections de janvier, une aide internationale substantielle sera nécessaire pour assurer le succès du référendum et des élections.

Pour que la transition soit couronnée de succès, des améliorations tangibles dans les domaines de la reconstruction, du développement et de l'aide humanitaire devront accompagner les progrès enregistrés dans le processus politique. Après tant d'années de privations, les citoyens iraquiens attendent à présent de leurs dirigeants qu'ils rendent les dividendes de leur vote dans le domaine des services de base, de l'emploi et des conditions de vie. Les promesses d'une vie meilleure doivent se traduire par des améliorations réelles pour les Iraquiens. L'ONU, par le biais d'arrangements novateurs avec les partenaires d'exécution et sur la base des priorités de l'Iraq, continue de fournir une aide à la reconstruction et au développement en Iraq, notamment dans les domaines clefs de la gouvernance, du développement humain, de la lutte contre la pauvreté, de la santé, de l'éducation et du développement rural. Le fait de privilégier de plus en plus le renforcement des capacités institutionnelles à différents niveaux du Gouvernement contribue à une meilleure gestion des affaires publiques. La MANUI intensifie également ses efforts pour jouer un rôle accru en matière de coordination de l'aide entre les donateurs internationaux et les autorités iraquiennes compétentes. Comme dans beaucoup d'autres situations dans le monde, le rôle de coordination de l'ONU représente un

exemple de valeur ajoutée dans le cadre des efforts de secours internationaux.

Tous ces efforts s'effectuent dans un climat de sécurité qui reste extrêmement difficile. Ce qui est particulièrement préoccupant c'est la logique de plus en plus sectaire qui semble provoquer tant de violence. Notre préoccupation principale est que des civils innocents iraquiens continuent d'être les premières victimes des violences et du recours à la force. Aucune cause ne saurait justifier des actes terroristes qui mutilent et tuent des hommes, des femmes et des enfants innocents. En même temps, il incombe à toutes les parties de respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et de veiller à ce que le recours à la force soit minimal afin d'éviter des victimes civiles.

Au bout du compte, pour que les initiatives en matière de sécurité produisent les résultats durables escomptés, elles doivent s'inscrire dans un processus politique crédible plus large susceptible de régler les problèmes politiques sous-jacents. Deux ans après la chute de l'ancien régime, il est impératif également pour le nouveau Gouvernement, avec le soutien de la communauté internationale, d'assurer la prestation efficace des services de base et de faire davantage pour promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme afin que tous les Iraquiens puissent vivre à l'abri de la peur et dans la dignité.

Ayant accompagné jusqu'ici le peuple et le Gouvernement iraquiens dans leurs efforts, l'ONU est déterminée à poursuivre, dans la mesure du possible et autant que les circonstances le permettront, la mise en œuvre de son mandat conformément à la résolution 1546 (2004). Le rapport établit clairement que, bien que de nombreux progrès aient été réalisés dans le cadre de la coopération avec la force multinationale sur le plan de la sécurité et des moyens d'appui, la MANUI continue de faire face à de graves limitations qui pourraient bien avoir un impact sur l'élargissement prévu de nos activités en Iraq.

La MANUI a déjà prouvé qu'il est possible d'être efficace même avec des capacités limitées sur le terrain. Notre volonté de répondre aux attentes de l'ONU, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq, doit nécessairement être tempérée par une évaluation réaliste de la sécurité et des conditions opérationnelles existantes. En accord avec l'approche que nous avons adoptée depuis le retour de la MANUI en Iraq, nous continuerons à mettre tout en œuvre pour déterminer comment les circonstances actuelles peuvent aider, plutôt que limiter, la MANUI dans l'accomplissement de ses tâches. Ce faisant, le Représentant spécial Qazi et son personnel de la MANUI méritent le plein appui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le rapport vient également à la veille de la tenue d'une grande conférence internationale sur l'Iraq qui se tiendra le 22 juin à Bruxelles. Il s'agit de la plus récente de toute une série d'initiatives régionales et internationales, dont la réunion ministérielle de Charm el-Cheikh de novembre 2004, qui, toutes, ont aidé à retenir l'attention sur la nécessité de mener à bien le processus de reconstruction prévu par la résolution 1546 (2004). Elle offre à la communauté internationale une nouvelle occasion d'élargir et d'approfondir le consensus pour appuyer la transition iraquienne et le rôle de l'ONU. Des critères de succès comprendront un plus haut degré de partage des responsabilités au niveau international, une incidence positive sur la situation sur le terrain et un processus de suivi efficace.

Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq, ce ne sont pas les ressources financières, les conseils, l'expérience ni la bonne volonté qui manquent pour soutenir le peuple iraquien dans son entreprise historique. L'Iraq et la communauté internationale n'ont d'autre choix que de réussir. Il incombe à tous les intéressés – le nouveau Gouvernement iraquien, la force multinationale, le Conseil de sécurité et les Nations Unies – d'honorer leur responsabilité collective de garantir la pleine application de la résolution 1546 (2004). Ce n'est que par une démarche concertée et globale de la part de tous les acteurs pertinents que nous développerons le partenariat nécessaire avec l'Iraq pour l'aider à retrouver la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale.

Le Président : Je remercie M. Türk de son exposé.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. al-Istrabadi (Iraq) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et féliciter votre prédécesseur, la Représentante permanente du Danemark, pour la manière dont elle a présidé le Conseil le mois dernier.

Alors que je prends la parole, je suis conscient du fait qu'il y a deux semaines à peine, M. Hoshyar Zebari, Ministre iraquien des affaires étrangères, a présenté un rapport complet sur la situation en Iraq. Par conséquent, je ne reviendrai pas sur les questions qu'il a abordées. Je suis également conscient que, depuis la dernière fois que je suis intervenu devant le Conseil de sécurité, en septembre 2004, il est devenu habituel que des représentants de l'Iraq interviennent à des occasions comme celle-ci.

Deux événements importants se déroulent à Bagdad actuellement. Il s'agit tout d'abord de l'évolution intérieure et de la transition de l'Iraq vers la démocratie. Je veux parler ici, bien entendu, du processus de rédaction d'une constitution permanente. Je puis assurer le Conseil que mon gouvernement est tout à fait conscient de la nécessité d'ouvrir le processus de rédaction à tous les segments de la société iraquienne. Nous comprenons qu'il est nécessaire que le processus de rédaction et les résultats de fond soient largement acceptés. Plusieurs propositions sur la façon d'accomplir cette tâche très importante sont en cours d'examen.

Parallèlement, le travail de mise en place des mécanismes généraux de rédaction – tels que la création de comités chargés d'examiner plusieurs questions – a commencé. Nous sommes conscients du fait que la loi administrative de transition exige que la rédaction soit achevée le 15 août au plus tard et que la résolution 1546 (2004) a approuvé ce calendrier. Le Gouvernement iraquien demeure résolu à produire un projet de constitution permanente d'ici au 15 août 2005.

Le deuxième événement actuellement prévu est la conférence internationale qui doit avoir lieu à Bruxelles la semaine prochaine. Cette conférence sera une étape importante pour la réintégration de l'Iraq à la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations. Quatre-vingt-cinq participants ont été invités à cette conférence, à la demande du Gouvernement iraquien, qui a joué un rôle prééminent dans l'organisation de cette conférence. En application de la résolution 1546 (2004), la conférence a pour objet de rallier un soutien international en faveur de l'Iraq de manière générale, d'offrir une assistance pratique dans la mise en œuvre des processus, politique et économique et de reconstruction, et de promouvoir l'état de droit. J'ai le plaisir de signaler qu'aux fins de soutenir ces objectifs, la troïka européenne s'est rendue à Bagdad le 9 juin 2005.

Je voudrais débattre de quelques points saillants abordés par le Secrétaire général dans son rapport sur la transition de l'Iraq vers la démocratie (S/2005/373). Il affirme continuer d'être préoccupé par la situation des droits de l'homme en Iraq. Je puis assurer le Conseil et la communauté mondiale que le Gouvernement iraquien est également préoccupé par cette situation, et il est déterminé à améliorer la situation des droits de l'homme. Il nous reste encore beaucoup à faire, mais nous avons déjà beaucoup accompli ces deux dernières années.

Nous avons créé un Ministère des droits de l'homme chargé d'aider à la mise en œuvre des engagements pris par l'Iraq en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme. Les organisations de la société civile engagées à promouvoir les droits de l'homme, la tolérance et les droits de la femme se sont multipliées en Iraq durant cette période. Les organisations internationales de défense des droits de l'homme, qui auparavant devaient travailler depuis l'extérieur à partir de données non vérifiables recueillies auprès d'expatriés, sont désormais libres de travailler en Iraq. Elles ont des bureaux à Bagdad et dans tout le pays et ont désormais accès aux institutions publiques, y compris à nos systèmes judiciaire et pénal. Ce type d'accès est sans précédent dans notre région.

Nous continuerons d'examiner les moyens d'améliorer la situation des droits de l'homme dans notre pays, et nous demandons à la communauté mondiale de nous aider à cette fin. Après 35 ans de brutalité totale, il faudra encore travailler pour que nos institutions publiques retrouvent une culture de respect des droits de l'homme, mais nous sommes déterminés à atteindre cet objectif, si essentiel pour notre transition.

Le Secrétaire général note dans son rapport qu'une grande partie des fonds octroyés à l'Iraq par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ont été affectés au renforcement des capacités et à la formation de formateurs. Mon gouvernement se félicite de ce financement et note que le renforcement des capacités est un élément important de notre reconstruction. Toutefois, les fonds dépensés sur le terrain en Iraq, pour développer l'infrastructure, par exemple, doivent être prioritaires à l'heure actuelle. Le renforcement des capacités n'a pas l'effet

multiplicateur qu'ont les dollars dépensés dans le développement économique direct, élément essentiel à la stabilité. Nous nous félicitons de ce que les taux au versement du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale soient supérieurs à ceux de certains autres donateurs, mais nous pensons qu'il est essentiel d'accroître les taux au versement et les montants en dollars dépensés en Iraq.

Nous saluons les deux nominations à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dont fait état le Secrétaire général dans son rapport. Nicholas Haysmon, à la tête du Bureau d'appui au processus d'élaboration de la Constitution, et Michael von der Schulenburg, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux affaires politiques en Iraq, apporteront une riche expérience technique à exploiter alors que nous commencerons à rédiger la constitution permanente et mettrons la touche finale au processus politique. Mon gouvernement note avec une satisfaction toute particulière que ces deux fonctionnaires ont pris leurs fonctions en Iraq et prie une fois de plus tous leurs collègues des Nations Unies se trouvant dans des États voisins de les rejoindre – si ce n'est à Bagdad, du moins à Bassorah ou à Erbil. Nous attendons également la nomination d'un conseiller électoral qui sera chargé d'aider à préparer le référendum constitutionnel et les élections qui doivent se tenir à la fin de l'année.

Ces deux dernières années, chaque fois qu'un représentant de l'Iraq est venu dans cette salle, nous avons lancé un appel pour que l'ONU assume davantage de responsabilités et d'activités en Iraq. Il sied donc aujourd'hui à l'Iraq – avec son premier Gouvernement élu en 51 ans – de chercher à savoir quelles sont ses propres obligations et ce qu'il doit à l'Organisation.

En plus d'être un bon citoyen du monde, la première de ces obligations est l'obligation qu'ont tous les États Membres de verser leurs quotes-parts en temps voulu à l'Organisation. L'ancien régime s'était permis d'accumuler des arriérés pendant plus de 11 ans, mais mon gouvernement considère, quant à lui, que le paiement intégral des sommes dues par l'Iraq est une étape essentielle sur la voie de notre réintégration dans la communauté des nations et que nous devons assumer nos responsabilités normales comme tout autre État Membre. Pour y parvenir, le Ministre Zebari a envoyé une lettre au Secrétaire général lui demandant de transférer du fonds de séquestre créé par la résolution 986 (1995) les fonds qui nous permettront de régler tous nos arriérés redevables à l'ONU. Nous sommes très sensibles aux réactions positives des membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat à cet égard.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a dûment examiné les mandats de la force multinationale et du Conseil international consultatif et de contrôle. La résolution 1546 (2004) demandait cet examen. Nous rappelons cependant aux membres du Conseil qu'au paragraphe 22 de cette résolution, le Conseil de sécurité affirmait « son intention de réexaminer les mandats de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie Atomique ».

Nous reconnaissons qu'il s'agit de l'une des questions les plus complexes relatives à notre pleine réintégration dans le système mondial. Nous pensons toutefois qu'il convient de commencer à débattre de cette question et des moyens de rallier un consensus, espérons-le, dans un avenir relativement proche.

À cet égard, je me réfère au rapport national que l'Iraq a présenté en application de la résolution 1540 (2004), document S/AC.44/2004/(02)/116, dans lequel l'Iraq a déclaré qu'il s'engageait fermement à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et qu'il était prêt à coopérer avec le Comité créé en application de ladite résolution.

Il y a ainsi des considérations fondamentales qui devraient orienter le débat que j'ai demandé. La première est que l'Iraq ne souhaite aucunement acquérir, produire ou stocker des armes de destruction massive. Le peuple iraquien a été l'un des premiers à souffrir de l'emploi de ces armes. La seule mention de Halabja est suffisamment claire. La seconde considération fondamentale est que, l'Iraq continuant à réintégrer le système mondial, en acceptant notamment les normes internationales régissant ces systèmes d'armes, il s'attend à être traité comme les autres États Membres.

Je ne peux m'empêcher de penser que le mois prochain, cela fera deux ans que la première délégation du Conseil de gouvernement iraquien est venue de Bagdad pour rencontrer le Conseil de sécurité. Le chemin que nous avons parcouru a été long et, en dépit des nombreuses difficultés, nous avons réalisé des progrès remarquables. Nous sommes passés, il y a un an, de l'occupation à une réaffirmation de notre

souveraineté. Aujourd'hui, pour la première fois dans ma vie, nous avons élu un Gouvernement, par le biais d'élections libres dont le résultat était incertain et inconnu jusqu'au dépouillement du scrutin. Le mandat du Gouvernement est arrêté et connu. D'ici la fin de l'année, nous devrions avoir une Constitution permanente en place et une autre série d'élections. Ce périple a été remarquable, d'un État voyou et hors-la-loi, dont le Gouvernement restait au pouvoir en terrorisant ses citoyens, à un Gouvernement élu qui est véritablement en train de réintégrer le pays, avec l'aide de la communauté internationale, dans la société des nations civilisées. Notre transformation n'est pas encore achevée, mais je crois que le processus est désormais irréversible. Nous avons goûté à la liberté, et nous ne reviendrons pas en arrière.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.